

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 8 juin, le Conseil Municipal de la commune des Eyzies dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe LAGARDE, Maire.

Date de convocation : 2 juin 2020.

PRESENTS : MM. Philippe LAGARDE, Gérard DEZENCLOS, Jean-Pierre LACOSTE, Jean-Jacques MERIENNE, Gérard BRUN, Mmes Nicole BLEY, Arlette MELCHIORI, Mmes Françoise BAUDRY, Véronique COUTAND, Amandine DALBAVIE, Isabelle DE ANDREA, Jeannine LACOSTE, Christine SYLVESTRE, Sandrine VALLADE, MM. Emmanuel FAURE, Rémi HUBERT, John MESTRE, Clément TONON, Guy VIGNAL.

Madame Véronique COUTAND a été élue secrétaire.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA DORDOGNE (SDE24)

Considérant que suite aux élections municipales, il convient de désigner les délégués appelés à représenter la commune auprès du SDE24.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :

Titulaires : Jean-Pierre LACOSTE et John MESTRE

Suppléants : Gérard BRUN et Gérard DEZENCLOS

SMDE24/RDE24 (Syndicat Mixte et Régie des Eaux de la Dordogne)

Considérant que suite aux élections municipales, il convient de désigner les délégués appelés à représenter la commune auprès du SMDE24/RDE24.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :

Titulaire : Jean-Jacques MERIENNE

Suppléants : Gérard DEZENCLOS

SIAEP DES DEUX RIVIERES (Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable)

Considérant que suite aux élections municipales, il convient de désigner les délégués appelés à représenter la commune auprès du SIAEP DES DEUX RIVIERES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :

Titulaire : Jean-Jacques MERIENNE et Gérard DEZENCLOS

Suppléants : Rémi HUBERT et Emmanuel FAURE

SIVOM DE SAINT CYPRIEN (Syndicat à vocation multiple – Transports scolaires collège de St Cyprien)

Considérant que suite aux élections municipales, il convient de désigner les délégués appelés à représenter la commune auprès du SIVOM de SAINT-CYPRIEN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :

Titulaires : Nicole BLEY et Sandrine VALLADE

Suppléants : Rémi HUBERT et Guy VIGNAL

SIVOM pour le Collège du Bugue (Saint Avit de Vialard)

Considérant que suite aux élections municipales, il convient de désigner les délégués appelés à représenter la commune auprès du SIVOM pour le Collège du Bugue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :

Titulaires : Nicole BLEY et Jeannine LACOSTE

Suppléants : Clément TONON et Arlette MELCHIORI

Election des membres de la commission d'appel d'offres

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 22 ;

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L. 2122-22 ;

Considérant qu'il convient de désigner les membres de la commission d'appels et ce pour la durée du mandat ;

Considérant le vote à bulletin secret des membres de la commission d'appel d'offres en séance ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de trois membres du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Le Conseil municipal est invité à élire les membres de la commission d'appel d'offres.

Président : Philippe LAGARDE, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a élu les membres suivants :

Titulaires	Françoise BAUDRY	Gérard DEZENCLOS	Jean-Jacques MERIENNE
Suppléants	Nicole BLEY	John MESTRE	Rémi HUBERT

Proposition de la commune des représentants dans les syndicats mixtes où la communauté de communes « Vallée de l'Homme » est en représentation substitution des communes

Le Conseil Municipal propose, à la Communauté de Communes, les représentants suivant :

SICTOM du Périgord Noir

Titulaires : Amandine DALBAVIE et Véronique COUTAND

Suppléants : Françoise BAUDRY et Jean-Jacques MERIENNE

SMD3

Titulaires : Gérard DEZENCLOS et Jean-Pierre LACOSTE

Suppléants : Arlette MELCHIORI

SMBVVD (Syndicat Mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne)

Titulaire : Françoise BAUDRY

Suppléant : Christine SYLVESTRE

CORRESPONDANT DEFENSE

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNER Monsieur Clément TONON.

CORRESPONDANT PREVENTION ROUTIERE

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un correspondant prévention routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNER Madame Jeannine LACOSTE.

ANNUAIRE GESTION DE CRISE

Le Maire explique que chaque année la préfecture nous demande de mettre à jour l'annuaire de gestion de crise. Suite aux élections municipales, il faut désigner 4 personnes référentes par ordre de priorité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNER Madame Nicole BLEY, Messieurs Jean-Jacques MERIENNE, Guy VIGNAL et Gérard DEZENCLOS.

DELEGUE AU CNAS (Comité National d'action social)

Considérant que suite aux élections municipales, il convient de désigner le représentant des élus au CNAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :
Madame Sandrine VALLADE comme délégué des élus.

Le Maire rappelle que le délégué des agents est Madame Adeline RAIMBAULT et le correspondant du personnel auprès du CNAS est Madame Nathalie FAURE.

DELEGUES AU CONSEIL D'ECOLE

Considérant que suite aux élections municipales, il convient de désigner les délégués appelés à représenter la commune au conseil d'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :
Monsieur Philippe LAGARDE, Mesdames Amandine DALBAVIE et Nicole BLEY

Comité de jumelage : Désignation des membres et du co-président

Le Maire fait part aux élus que dans les statuts du comité de jumelage, la commune est représentée par le Maire et 4 élus. Le Conseil Municipal doit aussi désigner un co-président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNER Mesdames Nicole BLEY, Sandrine VALLADE, Christine SYLVESTRE, Arlette MELCHIORI. Madame Nicole BLEY est désignée comme co-présidente du comité de jumelage est la félicite.

GROUPES DE TRAVAIL

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer des groupes de travail.

Service technique et suivi des travaux

Messieurs Jean-Jacques MERIENNE, Jean-Pierre LACOSTE, Gérard DEZENCLOS, Gérard BRUN, John MESTRE, Guy VIGNAL, Mesdames Nicole BLEY et Françoise BAUDRY

Fleurissement

Mesdames Arlette MELCHIORI, Nicole BLEY, Jeannine LACOSTE, Véronique COUTAND

Gestion des salles (Halle, Salle St Hubert, salle communale (derrière la Poste), salle communale de Sireuil, salle communale de Manaurie)

Messieurs Gérard BRUN, John MESTRE, Jean-Jacques MERIENNE, Emmanuel FAURE, Gérard DEZENCLOS, Mesdames Nicole BLEY, Christine SYLVESTRE, Jeannine LACOSTE, Arlette MELCHIORI

Cantine scolaire

Monsieur Gérard BRUN et Madame Arlette MELCHIORI

Marché

Messieurs Jean-Jacques MERIENNE, John MESTRE et Véronique COUTAND

Bulletin municipal et Communication

Messieurs Philippe LAGARDE, Gérard DEZENCLOS, Clément TONON, Jean-Pierre LACOSTE, Mesdames Isabelle DE ANDREA, Françoise BAUDRY et Véronique COUTAND

Affectation des résultats 2019

Le Maire explique au Conseil Municipal que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Le vote du compte administratif 2019 a eu lieu le 03 mars 2020. Le Maire rappelle les résultats de l'année 2019 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		199 399,25		45 131,55
Opération de l'exercice	1 296 969,40	1 541 617,13	599 586,18	306 449,15
TOTAUX	1 296 969,40	1 741 016,38	599 586,18	351 580,70
Résultats de clôture		444 046,98	248 005,48	
Besoin de financement			248 005,48	
Restes à réaliser			153 000,00	141 453,00
Besoin de financement des restes à réaliser			11 547,00	
Besoin total de financement			259 552,48	

Le besoin total de financement est de 259 552,48 € avec les restes à réaliser. Le déficit d'investissement a reporté au compte 001 est de 248 005,48 €.

Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter la somme de 300 000,00 € au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé et la somme de 144 046,98 € au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté au budget principal 2020.

Fixation des taux des taxes directes locales – Année 2020

Le Maire rappelle que des travaux préparatoires ont été conduits par les services fiscaux, en 2018, dans le cadre de la création de la commune nouvelle afin d'envisager une mise en application minimisant l'impact financiers sur les ménages des trois communes historiques. Pour l'année 2019, chaque commune historique décide du montant de ces taux. A compter de 2020, un lissage des taux sera mis en place sur 13 ans.

Intégration des taux de Taxe Foncière (bâti)

Durée d'intégration des taux de la commune 13 ans
Année de départ de l'intégration pour la commune 2020
Année de fin d'intégration pour la commune 2023
Taux voté : 17,13
Taux correctif uniforme : -0,0129
Produit attendu : 274 423
Taux moyen des ex-communes : 17,13

Tableau d'intégration des ex-communes

Nom	Bases TFB	Taux global initial	CA	Taux ajusté	Taux TFB à retenir	Produit TFB
Les Eyzies de Tayac-Sireuil	1 276 000	19.34000	-0.1700	19.1700	19.16	244 482
Manaurie	180 100	11.78000	0.4115	12.1915	12.18	21 936
Saint-Cirq	145 900	4.56000	0.9669	5.5269	5.51	8 039
					TOTAL	274 457

Intégration des taux de Taxe Foncière (non-bâti)

Durée d'intégration des taux de la commune 13 ans
Année de départ de l'intégration pour la commune 2020
Année de fin d'intégration pour la commune 2023
Taux voté : 78,94
Taux correctif uniforme : -0,0249
Produit attendu : 38 128
Taux moyen des ex-communes : 78,94

Tableau d'intégration des ex-communes

Nom	Bases TFNB	Taux global initial	CA	Taux ajusté	Taux TFNB à retenir	Produit TFNB
Les Eyzies de Tayac-Sireuil	30 900	83.99000	-0.3885	83.6015	83.58	25 826
Manaurie	180 100	11.78000	0.7938	69.4138	69.39	4 788
Saint-Cirq	145 900	4.56000	0.6185	71.5185	71.49	7 435
TOTAL						38 049

Taxe d'habitation :

Compte-tenu de la suppression de la Taxe d'Habitation en cours, le législateur a décidé que les taux 2020 de taxe d'habitation seront identiques à ceux appliqués en 2019 soit :

Pour Les Eyzies de Tayac-Sireuil : 16,08 %

Pour Manaurie : 10,61 %

Pour St Cirq : 11,75 %

Ce qui représente un taux moyen de 14,87 % pour un produit de 304 240 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de ne pas augmenter les taux indiqués sur l'état 1259 :
 - o Taxe d'habitation : 14.87 %
 - o Taxe foncière (bâti) : 17,13 %
 - o Taxe foncière (non bâti) : 78,94 %

Budget primitif 2020

Le Maire fait la présentation au nouveau conseil municipal du fonctionnement d'un budget de comptabilité publique appelé (M14).

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020. Il fait apparaître une baisse des recettes de fonctionnement : occupation du domaine public, locations diverses (halle), droit de place, autres taxes (stationnement et camping-cars).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions du Maire en ce qui concerne les dépenses et les recettes prévues au budget primitif 2020 décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget 2020 qui s'élève à :
 - o 1 542 282,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement,
 - o 877 434,00 € en dépenses et recettes d'investissement.

Recrutement d'un agent de surveillance de voie publique (ASVP)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020 en tant qu'agent de surveillance de la voie publique, avec possibilité d'aller occasionnellement en renfort au service technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le recrutement d'un agent à temps complet, en contrat à durée déterminée du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020 sur une rémunération basée sur le grade d'adjoint technique, Echelle C1, échelon 3, indice brut 353 et majoré 329.
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail.

Poste d'adjoint administratif

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2019 concernant le recrutement d'un adjoint administratif à temps non complet de 21H/35H et celle du 3 mars 2020 où il proposait de modifier ce contrat à partir du 1^{er} avril 2020 en augmentant le temps de travail de 7 H soit un poste à temps non complet de 28H/35H. Suite au départ de la secrétaire de St Cirq en octobre dernier, c'est la secrétaire de Manaurie qui assure la permanence du lundi après-midi mais à compter du 1^{er} juillet 2020 elle sera à la retraite.

L'agent, actuellement en poste, souhaite, pour des raisons familiales, rester sur un temps de 21H/35H qui pourra évoluer vers un temps à 28H/35H en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de remplacer et d'annuler la délibération n° D_2003_6 du 3 mars 2020 en modifiant le temps de travail, à compter du 15 juin 2020, de 28 H à 21 H et pour une durée déterminée d'un an. La rémunération sera basée sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, Echelle C2, échelon 4, indice brut 362, majoré 336.
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail.

Achat de terrain (parcelle B n°158 sur la commune de Saint Cirq)

Le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'une parcelle de terrain sur la commune de Saint Cirq au lieu-dit « La Barde » (pour permettre l'installation de l'aire de containers). Cette parcelle cadastrée section B n°158 a une superficie globale de 22711 m². Pour créer l'aire, une partie uniquement de la parcelle est nécessaire. Il faudra voir avec le SMD3 la superficie nécessaire (entre 1000 et 1200 m²) et demander le passage d'un géomètre. Le Maire propose de l'acheter pour un montant forfaitaire de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°158 pour une superficie d'environ 1000 m² pour un montant forfaitaire de 1 500 €.
- AUTORISE le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches relatives à cette affaire,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Les « Mais » : Le Maire aborde l'organisation de la plantation des traditionnels « Mais ». Une discussion d'instaurer. Il est décidé de faire des groupes :

Secteur Manaurie : Gérard DEZENCLOS, Arlette MELCHIORI, Jeannine LACOSTE

Secteur Sireuil : Jean-Jacques MERIENNE

Secteur Saint-Cirq : Jean-Pierre LACOSTE, Clément TONON

Secteur Les Eyzies :

- La Rouquette : Françoise BAUDRY, Amandine DALBAVIE, Christine SYLVESTRE
- Le Bourg : Nicole BLEY, Emmanuel FAURE, Sandrine VALLADE
- Beune : Philippe LAGARDE, John MESTRE
- La Cour : Guy VIGNAL
- Pagenal : Véronique COUTAND, Rémi HUBERT

Monsieur Gérard BRUN donnera sa réponse ultérieurement.

Cartographie des élus : Monsieur Merienne propose de réaliser une cartographie des élus.